

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-092

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Vu la demande de l'entreprise CELSIUS 4 route de Blendecque 62967 LONGUENESSE et afin de garantir la sécurité des travaux de vérification pompe à chaleur à l'arrière du bâtiment sis 460, route de Bergues, côté parking du cimetière, à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit le long du bâtiment ALMA, côté parking du cimetière, et ce, le **mercredi 19 avril 2023 de 7h à 12h.**

**L'entreprise CELSIUS pourra stationner une nacelle sur ces emplacements et elle veillera à la sécurité des usagers du parking.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par la société CELSIUS.

Cette restriction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation par la société CELSIUS et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à la société CELSIUS, société ALMA, aux pompes funèbres locale et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13 avril 2023

Le Maire,

**Frédéric DEVOS**



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 13/04/2023

Le Maire,

**Frédéric DEVOS**

